

Québec, le 3 décembre 2013

Monsieur Alain Desjarlais
Directeur général par intérim
C²i gr "André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

**Objet : Traitement'intégré'des'suivis - Suivi au rapport d'évaluation
institutionnelle**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 5 novembre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Collège André-Laurendeau concernant le quatrième bloc du plan d'action institutionnel visant le suivi des recommandations émises par la Commission. Le suivi du Collège concerne la recommandation relative à la Politique de gestion des ressources humaines (PGRH) émise dans le rapport d'évaluation institutionnelle de juin 2004.

Le Collège a fait parvenir à la Commission un premier suivi relatif à cette recommandation en décembre 2012. Dans le rapport d'évaluation de la Commission produire en juin 2013, le Collège devait l'informer des actions réalisées au regard de la mise en œuvre du programme d'appréciation du personnel de soutien afin de répondre à l'ensemble de la recommandation.

Le Collège a fait parvenir à la Commission le programme d'appréciation de son personnel de soutien entré en vigueur en août 2013. Ce programme complète l'application de la PGRH et des programmes ou politiques qui en découlent. La Commission estime que la PGRH permet dorénavant l'encadrement de la gestion des ressources humaines, notamment l'appréciation de toutes les catégories de son personnel de même que son perfectionnement et son intégration. À la lumière des informations qui

lui ont été transmises, la Commission considère que les différentes actions réalisées par le Collège constituent une suite satisfaisante à la recommandation et la Commission lève cette dernière recommandation relative à l'évaluation institutionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Céline Durand